



La biodiversité au cœur des enjeux environnementaux

1001 Vies Habitat se mobilise pour préserver la biodiversité. Depuis 2022, nous adhérons au programme Nature 2050 de CDC Biodiversité qui permet de compenser les m² que nous construisons au sol par une surface équivalente de nature. De même, nous n'avons plus recours aux pesticides de synthèse pour l'entretien des espaces verts. Et bien d'autres projet innovants fleurissent au cœur des résidences !

La plus grande ferme bioponique* de France



Insolite ! Le parking souterrain de la résidence Les Indes à Sartrouville (78) a été transformé en exploitation agricole. Notre partenaire Champerché utilise désormais les 1300 m² des parkings vacants réhabilités pour cultiver des plantes aromatiques, fruits et légumes certifiés sans résidus de pesticides et sans OGM. Les commerces de grandes et moyennes surfaces de la région Ile-de-France peuvent s'y approvisionner toute l'année. Quatre habitants y ont trouvé un emploi d'agriculteur urbain.

**La bioponie est une technique d'agriculture hors-sol, à base d'engrais organiques et biologiques. Elle permet d'économiser 90 % d'eau en moins par rapport à l'agriculture traditionnelle et d'obtenir un rendement 216 fois supérieur à une production similaire en pleine terre.*

Nos amies, les abeilles

A Dammarie-les-Lys (77), 3 ruches ont été installées grâce à la mobilisation des équipes de 1001 Vies Habitat et des partenaires locaux. Au-delà, d'une belle production de miel (60 litres en 2022), ce projet draine autour de lui de nombreuses activités avec les habitants du quartier: découverte de l'activité apicole, présentation des fleurs mellifères, dégustation de miels et sensibilisation à la biodiversité dont les abeilles sont les chevilles ouvrières !



Les jardins du partage

De nombreux jardins partagés poussent dans nos résidences. Celui de la résidence des Bosquets à Hyères (83) est l'un des derniers à avoir vu le jour. Des jardinières et bac de compostage sont déjà à disposition. Entre initiation au jardinage et fabrication d'un hôtel à insectes, le jardin est déjà un vrai lieu de rencontres pour les résidents, toutes générations confondues !



Assurance habitation : un nouveau dispositif d'alerte par mail

Chaque année, vous avez l'obligation réglementaire de nous transmettre votre attestation d'assurance. Votre assurance protège votre logement et les biens qui s'y trouvent, et vous permet de couvrir les frais en cas de dommages causés à autrui.

Conscient de l'impact que pourrait avoir un défaut d'assurance sur votre foyer, 1001 Vies Habitat vous accompagne dans cette démarche avec la mise en place d'un nouveau dispositif d'alerte gratuit.

Une première alerte apparaît sur votre avis d'échéance : un message vous informe que votre assurance habitation arrive prochainement à terme.

Une seconde alerte par mail : vous recevrez désormais nos mails de rappel vous permettant de déposer votre attestation d'assurance en ligne, en quelques clics. C'est simple et rapide !

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance multirisque habitation, il vous appartient d'en souscrire une auprès de l'organisme d'assurance de votre choix. Néanmoins si vous n'en avez pas ou si vous souhaitez en changer, vous aurez la possibilité, via les mails de rappel, de contacter un courtier spécialisé en assurance habitation qui a développé **une offre dédiée au logement social**.

Lancement des CALEOL

1001 Vies Habitat lance ses commissions d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) ! Depuis la loi Elan de 2018, la Commission d'Attribution des Logements (CAL) s'est vue confier une mission supplémentaire : celle d'examiner, tous les trois ans, l'occupation des logements.

Concrètement, cela signifie que 1001 Vies Habitat doit analyser si la situation des ses locataires correspond aux caractéristiques des logements qu'ils occupent.

Ainsi, les ménages occupant un logement trop petit (sur-occupation), trop grand (sous-occupation), non adapté à leur situation de handicap ou ne correspondant plus à leurs ressources, seront prioritairement examinés par cette nouvelle CAL que l'on nomme désormais CALEOL.

Après examen, 1001 Vies Habitat notifiera par courrier aux locataires concernés l'avis rendu par la CALEOL. Si vous recevez ce courrier, n'ayez crainte, votre droit au maintien

3 possibilités pour nous transmettre votre attestation

- A réception de notre mail de rappel, **déposez en ligne** en quelques clics votre attestation d'assurance.
- Si vous n'avez pas encore communiqué votre adresse mail, vous pouvez déposer votre attestation sur votre **Espace Locataire** via notre site internet www.1001vieshabitat.fr, rubrique « Locataires », puis laissez-vous guider. L'activation de votre espace locataire vous permettra de bénéficier ensuite automatiquement de nos rappels par mail.
- Enfin, vous pouvez transmettre votre attestation, **au format papier**, à votre gardien ou à votre agence !

dans les lieux est maintenu et, **quelque soit l'avis rendu, vous n'avez aucune démarche à effectuer**. Selon votre situation, 1001 Vies Habitat pourrait être amené à vous contacter pour étudier vos éventuels besoins en fonction des logements disponibles.

